

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 30 ET 31 JANVIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI L'UPARAZIONI D'ACCUNCIAMENTU DI
L'ANZIANA RD 368 DA TRAVERSA DI PORTIVECHJU

APPROBATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE
L'EX-RD 368 EN TRAVERSE DE PORTIVECHJU

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'opération d'aménagement de l'ex-RD 368 entre le giratoire de l'ex-RT 10 et le giratoire de l'ex-RD 568 en traverse de Portivechju. Cette opération comprend 2 sous-opérations, la sous-opération « voie verte » et la sous-opération « route et trottoir ».

I - LE CONTEXTE

Cette opération s'inscrit dans le développement des modes doux de déplacement sur l'ensemble de la Corse.

Dans l'extrême sud, l'entrée Ouest sur Bunifaziu a été réaménagée et une piste cyclable a été créée. Est envisagée la réalisation de travaux similaires en ce qui concerne l'entrée Est et, plus globalement, entre Bunifaziu et Portivechju.

Dans l'agglomération de Portivechju, notre collectivité porte un projet d'aménagement de sections contiguës des ex-RD 368 et 568 (voir plan de situation en annexe 1). Les partis d'aménagement des deux ex-RD sont comparables, avec la création d'une voie verte (voir les 2 coupes types en annexe 2).

Sur l'ex-RD 568, les études ont été lancées et doivent encore être poursuivies et finalisées.

Pour l'ex-RD 368, ces études ont d'ores et déjà abouti et le dossier de consultation des entreprises des travaux a été préparé. L'opération est donc prête et est soumise à votre approbation.

Il convient de préciser que cette opération est soumise à votre approbation conformément à la programmation évoquée dès le mois d'avril 2024 et relayée par la presse (cf. article de Corse Matin du 19 avril 2024 joint en annexe)

II - OBJECTIFS DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'EX-RD 368

Les objectifs de l'opération sur l'ex-RD 368 sont :

- de favoriser le développement des modes doux de déplacement dans la région,
- de sécuriser les déplacements dans un secteur fréquenté par les enfants se rendant dans les établissements scolaires,
- de créer un aménagement routier urbain de qualité.

III - DESCRIPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'EX-RD 368

Le projet consiste à réaménager la partie urbaine de l'ex-RD 368 à Portivechju. Celle-ci est située entre le giratoire avec l'ex-RT 10 côté ouest et celui avec l'ex-RD 568 (route de Marina di Fiori) côté est.

La largeur de la chaussée sera limitée à 6,4 mètres, ce qui reste confortable tout en incitant les conducteurs de voitures à adopter des vitesses apaisées. Cette incitation sera renforcée par la qualité de l'aménagement qui comprend d'un côté un trottoir d'au moins 1,5 m de large et de l'autre côté une voie verte partagée entre piétons et cycliste. Cette voie verte sera séparée de la chaussée par un dispositif de sécurité et aura une largeur de 3 à 4 mètres.

IV - COÛT DE L'OPERATION

Ce coût est donné dans le tableau ci-dessous, les estimations détaillées des travaux figurant en annexe 3.

NATURE	VOIE VERTE	ROUTE ET TROTTOIR	ENSEMBLE
LOT 1 GENIE CIVIL	952 005,50	1 309 599,00	2 261 604,50
LOT 2 ENROBES	0,00	370 255,00	370 255,00
LOT 3 EQUIPEMENTS	76 178,00	113 681,00	189 859,00
SOMME A VALOIR	71 816,50	106 465,00	178 281,50
TOTAUX HT	1 100 000	1 900 000	3 000 000

Le montant TTC de l'opération est de 3,3 M€.

V - FINANCEMENT DE L'OPERATION

La sous-opération « voie verte » peut être financée par des fonds européens, dans le cadre de la priorité 3 du FEDER 2021-2027 « renforcer la mobilité durable » avec un taux de 60 %. Ce co-financement procède des choix stratégiques et programmatiques de la Collectivité de Corse, autorité de gestion.

De plus, en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, est prévu un cofinancement de la commune à hauteur de 30 % de la part hors FEDER.

Le plan de financement s'établit ainsi :

- subvention FEDER :	660 000 € HT
- cofinancement de la commune :	132 000 € HT
- part CdC :	<u>308 000 € HT</u>
Total :	1 100 000 € HT

Pour la sous opération « route et trottoir », en application de la délibération mentionnée ci-dessus, certaines prestations sont prises en charge à 100 % par la CdC et d'autres sont cofinancées par la commune à hauteur de 30 %. Dans 4 cas,

elles sont prises en charge à 100 % par la commune. Il en résulte (voir estimation en annexe) un financement de la commune de 350 000 € HT (taux de 18,42 %).

Le plan de financement de cette sous opération est ainsi le suivant :

- cofinancement de la commune :	350 000 € HT
- part CdC :	<u>1 550 000 € HT</u>
Total :	1 900 000 € HT

VI - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PORTIVECHJU

Une convention avec la commune approuve les modalités de financement et d'entretien. Elle prévoit la réalisation de la totalité de l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la CdC, le cofinancement de la commune ainsi que le transfert à celle-ci de l'ensemble de l'ouvrage, route, trottoirs et voie verte dès après la réception des travaux.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération d'aménagement de l'ex-RD 368 entre le giratoire de l'ex-RT 10 et le giratoire de l'ex-RD 568 en traverse de Portivechju pour un montant de 3 M€ HT, dont 1,1 M€ HT pour la voie verte et 1,9 M€ HT pour la route et le trottoir,
- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération :

Sous-opération « voie verte »

subvention FEDER :	660 000 € HT
part communale :	132 000 € HT
part CdC :	<u>308 000 € HT</u>
Total :	1 100 000 € HT

Sous-opération « route et trottoir »

Part communale :	350 000 € HT
part CdC :	<u>1 550 000 € HT</u>
Total :	1 900 000 € HT

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer avec la commune de Portivechju la convention telle que jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à entreprendre et finaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de financements européens dans le cadre du FEDER, pour la sous opération « voie verte ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.